

»» édito

L'intérêt général avant tout !

Pour construire ensemble l'avenir de Champtercier, l'intérêt général doit être au cœur des préoccupations de chacun et dépasser la simple somme des intérêts particuliers.

En élaborant le Plan local d'Urbanisme, nous avons défini des objectifs et des orientations ayant pour finalité de favoriser le vivre ensemble sur la commune, dans le respect de ceux qui ont choisi d'y vivre et de ceux qui souhaitent pouvoir continuer à y travailler.

Nous engageons la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 car la réussite scolaire de tous les élèves est notre priorité.

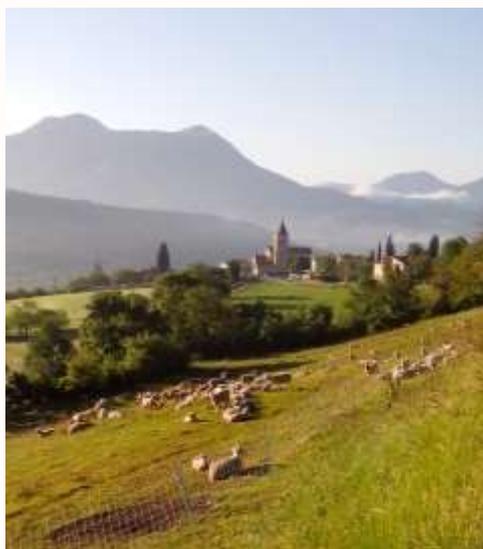
Nous sommes confiants dans ces changements qui devraient profiter au plus grand nombre et en particulier à ceux qui en ont le plus besoin !

Malgré une baisse des dotations de l'état, nous allons pouvoir cette année encore réaliser des investissements qui vont améliorer notre cadre de vie mais aussi participer au maintien des entreprises sur notre territoire.

Mais la qualité de vie sur la commune ne saurait exister sans la participation de chacun d'entre nous au respect de certaines règles élémentaires. Nous sommes trop souvent confrontés à des comportements inacceptables : dégradation des équipements publics, nuisances diverses, non-respect d'autrui. Ces actes de malveillance ternissent notre quotidien, nuisent à notre environnement et coutent financièrement à la collectivité. C'est-à-dire à nous tous !

Nous souhaitons que chacun d'entre nous se sente concerné, impliqué, et contribue ainsi à ce qu'ensemble, nous prenions plaisir à vivre demain dans un village toujours plus accueillant et tourné vers l'avenir.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un bel été et je vous invite à nous retrouver lors de deux moments festifs : la **Fête de la musique le 15 juin** et celle du **village les 9, 10 et 11 août** prochains.



Régine Ailhaud-Blanc
Maire de Champtercier

»» En bref

Comité des fêtes

Le comité des fêtes a décidé de ne plus procéder à la traditionnelle tournée dans le village pour récolter les fonds nécessaires à l'organisation de la fête du village de Champtercier. Mais le soutien des habitants restant indispensable, il leur est toujours possible de faire des dons à déposer dans la boîte mise à disposition à cet effet en mairie.

En mémoire de Yann Siméoni et Francis Autric

La municipalité a choisi de mettre à l'honneur deux personnes qui, malgré leur disparition, restent toujours très présentes dans le cœur des Champterciens et des Champterciennes. La salle Polyvalente porte donc désormais le nom de Yann Siméoni et le boulodrome celui de Francis Autric.



Travaux

Les travaux concernant l'aménagement paysagé du cimetière et de l'espace cinéraire ont été réceptionnés. Ils s'élèvent à un montant de 121 746 € TTC.

Les consultations d'entreprises pour l'aménagement du chemin quartier St Jean/La Clède ainsi que la sécurisation de la traversée du village sont en cours. En fonction des résultats des appels d'offres, ces travaux pourraient débuter en septembre. Par ailleurs, les études concernant la viabilisation du lotissement Les Couestes ont été confiées au bureau d'étude Géo TP.

Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon Ce qui a changé pour vous

Champtercier a adhéré à la Communauté de communes Asse-Bléone-Verdon le 1^{er} janvier 2013. Depuis la création de l'EPCI, ses habitants bénéficient de services différents ou nouveaux.

Le ramassage des **ordures ménagères** a été réorganisé pour améliorer le **tri** sur la commune et apporter des solutions concrètes à chacun d'entre nous. Comme vous l'avez constaté, de nouveaux bacs ont été installés dans les îlots prévus pour le tri. Le papier (journaux/magazines) et les emballages sont collectés dans les containers jaunes, le verre dans des containers verts et les déchets ménagers dans les bacs gris. Les collectes se font 3 fois par semaine.

Une collecte des **encombrants** a lieu une fois par mois sur le domaine public ; les inscriptions se font en mairie, au 04 92 31 10 37. Une **benne à carton** est installée à la Zone Artisanale. Elle est ouverte aux entreprises et à tous les habitants.

Nous pouvons utiliser les services de la **déchetterie des ISNARDS** à Digne-les-bains pour y déposer batteries, encombrants, huiles, piles, pneumatiques usagers, déchets ménagers spéciaux, gravats, déchets verts, ferrailles...

Par ailleurs, des places sont maintenant disponibles au **centre de loisirs** de Digne-les-Bains pour nos enfants. Les inscriptions se font auprès du directeur du centre de loisirs.

Dès la rentrée 2013, le tarif des inscriptions à la **médiathèque** et au **conservatoire** de musique sera identique pour tous les habitants de la CCABV.

La compétence de la petite enfance qu'assume la CCABV intègre les crèches et le centre de loisir.

Le centre de loisirs La Sympathie, à Digne, peut maintenant accueillir les enfants de 3 ans et demi jusqu'à 12 ans habitant la commune pour les mercredis, à la journée ou en demi-journée, avec ou sans repas, et pendant les vacances scolaires.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser au secrétariat du centre de loisirs du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi de 9h à 12h au 04 92 32 46 95.

Sur le plan budgétaire, le passage à l'intercommunalité n'a donc pas d'impact significatif sur l'équilibre des comptes de la commune.

La constitution de la Communauté de Communes Asse Bléone Verdon a été fondée sur deux principes pour la première année : d'abord la neutralité fiscale avec la décision de ne pas augmenter les taux des impôts payés par les contribuables.

Ensuite, la neutralité sur l'équilibre des finances des communes : les transferts de charge sont donc compensés par des transferts de ressources, de façon à ce qu'il n'y ait pas d'impact majeur sur l'équilibre des finances.

Dans ce contexte, l'intercommunalité reverse à Champtercier une partie des sommes perçues par elle.

Les nouveaux rythmes scolaires appliqués à la rentrée 2013

Le conseil municipal a voté à la majorité la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013. Cette réforme revient

sur la semaine de 4 jours et demi, abandonnée en 2007 seulement. Il s'agit pour les enfants de faire le même nombre d'heures d'enseignement soit 24 heures mais sur 9 demi-journées du lundi au vendredi, incluant le mercredi matin. Ce qui change pour la commune, nous devons prendre en charge des temps d'activités appelés TAP (temps d'activité périscolaire).

Ces temps d'activités périscolaires doivent être pour les enfants, un moment de détente, de découverte mais aussi d'apprentissage des choses de la vie. Ce qui aura un coût sur le budget de la commune. L'état octroie une dotation aux communes qui mettront en place la réforme à la rentrée de 50 euros par enfant.

La municipalité a créé un comité de pilotage composé d'élus, de parents,



d'instituteurs et d'une personne représentant la jeunesse et sport. Ce comité de pilotage permet de faire vivre la démocratie en partageant les points de vues différents et pouvoir avancer sur le projet ensemble.

Après plusieurs réunions de concertation, la mairie a pu mettre en place le nouvel emploi du temps et a avancé sur le projet éducatif territorial. Ce projet sera en corrélation avec le projet d'école qui s'articule autour de l'aide aux enfants, de l'ouverture culturelle et de l'informatique.

La mairie a contacté plusieurs intervenants qui exercent dans des domaines différents (théâtre, musique, langue étrangère, arts plastique, atelier d'écriture, sport...)

Ecole Le 4^e poste est définitif

Une très bonne nouvelle pour l'école de Champtercier : par un courrier daté du 12 avril 2013, l'inspecteur d'académie a confirmé à la commune l'ouverture définitive du 4^{ème} poste à l'école, avec une obligation d'accueillir les enfants de moins de 3 ans. Isabelle Cayrier devient titulaire du poste.

Associations

«Des musiques et des Mots»

Samedi 15 juin Rencontres Musicales de Champtercier

Samedi 15 juin, auront lieu les 2^e Rencontres Musicales de Champtercier. Cette année, au programme, à partir de 15h, scène ouverte aux



musiciens amateurs de Champtercier qui auront à cœur de nous faire découvrir toutes les facettes de leur talent ! A partir de 16h, se déroulera le **Bal des enfants**, avec la compagnie Shagaï.

A 18h30, musique pour tous avec le **groupe Zoumaï** suivi à 20h30, de l'**orchestre Bossazima** qui fera monter la température de la soirée avec sa musique brésilienne (Gratuit).

Toutes ces animations se dérouleront sur la placette de l'église (ou dans la salle polyvalente en cas de météo défavorable). Buvette et restauration sont organisées sur place.

Les Rencontres musicales de Champtercier sont organisées par l'association «Des Musiques et des Mots» avec l'aide de «Champterroir», «Rencontres et Partages» et «Sentier Culinaire».

Balade des mots

La «Balade des mots» initialement programmée par l'association «Des Musiques et des Mots» le 18 mai dernier et annulée pour cause de

mauvaise météo, est reprogrammée pour le samedi 22 juin 2013.

Week-end

«rencontre-exposition»

Les 12 et 13 octobre, l'association « Des Musiques et des Mots » vous invite à un week-end « rencontre exposition » des créateurs de Champtercier. Si vous souhaitez y participer, obtenir des renseignements sur cette initiative, contactez Cathy Sulpice au 04 92 32 41 01 ou Daniel Rame au 04 92 34 58 71.

Lecture d'archives

Le 17 octobre, lecture d'archives dans le cadre de l'exposition «Bâtiments scolaires», avec le concours du Conseil Général. Gratuit.

Concert de la Sainte Cécile

Le 22 novembre, un concert gratuit sera donné par le Conservatoire à l'occasion de la Sainte Cécile, fête des musiciens. Au programme : musiques traditionnelles des Balkans et autres répertoires.

Rencontres et partages entre les générations



L'association Rencontres et partages entre les générations a tenu son assemblée générale le 2 février dernier. A l'issue, plus de 130 adhérents ont partagé la galette des rois. Le loto annuel organisé le 3 février a connu un franc succès. Le 23 mars, l'association a programmé son repas annuel auquel ont participé 106 convives. L'animation musicale offerte par l'association Champterroir a été fort appréciée, surtout au vu du mauvais temps qui a empêché les boulistes de pratiquer leur activité favorite. Le 25 avril, les adhérents ont été invités à se rassembler pour un après-midi crêpes et une animation proposée

par l'Amicale des Bretons. Le 8 mai, a eu lieu au boulodrome le challenge Francis Autric, réservé aux adhérents. Le 25 mai, un voyage aux Baux-de-Provence avec visite du château et des carrières de lumières a été organisé.

Et n'oubliez pas, comme toujours, les activités de l'association : boules le mercredi et le vendredi, scrabble le mercredi, gym douce le jeudi et randonnées pédestres le samedi.

Renseignements : Bernadette Martel, 04 92 31 54 66 - Simone Autric, 04 92 31 14 07 - Brigitte Néel, 04 92 31 48 55 - Nicole Fine, 04 92 31 37 25

Junior et Major association Champtercier-style

La Macs (Majeure association Champtercier-style) a organisé un après-midi accrobranche au Chaffaut, le 25 mai, financé en grande partie par l'association et ouvert aux jeunes du village. Elle participe également à la fête votive en venant en aide au comité des fêtes.

Cependant, la pérennité de la MACS est en péril par manque de repreneurs mineurs. Les membres de l'association recherchent donc des jeunes mineurs prêts à s'investir dans le bureau de l'association dès le mois de septembre 2013. Si vous êtes intéressés, contactez Aude Amaudric au 06 81 03 02 84.

Champtercier Pratique

Tél 04 92 31 10 37 - Fax 04 92 31 91 03 - mairie@champtercier.fr - www.champtercier.fr

Chosissez votre composteur

Le SYDEVOM vous propose désormais 2 modèles de composteurs : le premier en plastique recyclé et le second en bois. Si vous souhaitez acquérir un composteur, faites parvenir votre **commande avant le 20 juin 2013**. Tarifs : composteur bois (400 litres et 22 kg) avec bioseau plastique 19 €. Composteur plastique (325 litres et 15 kg) avec bioseau 15 €. La participation de la collectivité s'élève à 9 € par composteur.

Plan Tranquillité Vacances

Le Plan Tranquillité Vacances est à nouveau mis en place par la Préfecture pour prévenir les risques de cambriolage pendant l'été. Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la brigade de gendarmerie.

Coupons sport

Les coupons sport sont reconduits à la rentrée 2013 et seront attribués aux enfants de 5 à 18 ans, en fonction du quotient familial. Depuis 2012, la commune a mis en place l'attribution gratuite de ces coupons qui servent à payer une partie de l'inscription à un club sportif. Liste des clubs affiliés sur le site internet www.ancv.com. Pour les modalités d'attribution et les pièces à fournir, adressez-vous au secrétariat de la mairie.

Assainissement Nouveaux Tarifs

Consommation de 0 à 60 m³ par an : 0,90 €/m³
De 60 à 150 m³ par an : 0,98 €/m³
De 150 à 250 m³ par an : 1,05 €/m³
Plus de 250 m³ par an : 1,12 €/m³

Budget

Les orientations de 2012 reconduites

L'exécution du Budget 2012 a été sensiblement conforme aux prévisions en fonctionnement. Cependant, une partie des coupons correspondant à l'aide aux activités sportives n'a pas été utilisée en 2012 et reste donc disponible pour 2013. S'agissant de l'investissement, plusieurs chantiers ont pris du retard : l'aménagement du cimetière n'a démarré qu'en janvier. Suite à la défaillance d'un bureau d'étude, le chantier de la sécurisation de la traversée du village ne démarrera qu'au 2^e semestre 2013. L'aménagement du quartier de La Clède se poursuivra.

La préparation des budgets 2013 a reposé sur des choix prudents qui reconduisent les orientations déjà prises l'an passé. L'an dernier, nous affichions une stabilisation de notre fiscalité pour 2012, alors même que nous étions en train de « digérer » les investissements liés à la RD3. L'existence d'un autofinancement important et une bonne trésorerie liée à une politique financière raisonnée nous ont permis de lancer des investissements importants, tout en maintenant une politique volontariste en matière d'animation du village. Les subventions aux associations ont été augmentées et une aide de 5000 € a été attribuée aux activités sportives.

Au titre du budget principal, les prévisions tiennent compte des hypothèses et orientations suivantes : poursuite de l'ef-

fort d'économie (ou au moins maîtrise des dépenses de fonctionnement courant hors personnel). Les principales dépenses sont les dépenses d'électricité, carburant et de télécommunications.

Des dépenses d'investissement déjà prévues en 2012 ont été réalisées: aménagement du cimetière et de l'espace cinéraire (121 000 €), sécurisation de la traversée du village (224 000 €), l'aménagement de La Clède (50 000€), travaux contre les glissements de terrain 3^e tranche (80 132 €).

Au total, les dépenses d'équipements s'élèvent à 793 979 €. Ce programme est financé sur des financements déjà mobilisés et sur des excédents précédemment reportés à l'exclusion de tout virement de la section de fonctionnement.

Au titre du Budget AEP, nous aurons cette année 2 facturations semestrielles correspondant au total à 12 mois de consommation face à des dépenses qui sont en progression.

Pour les deux budgets, le maintien d'investissements indispensables est rendu possible par nos excédents antérieurs et une politique prévoyante d'endettement. Au niveau des recettes et charges courantes de fonctionnement, on ne peut que s'inquiéter de la disparition programmée de notre autofinancement qui résulte pour une large part de la limitation des dotations de l'Etat depuis 2012, puis de leur diminution.

Eau potable et assainissement

Un nouveau mode de facturation

Le Conseil Général pose désormais comme préalable à toute subvention relative aux investissements sur l'eau que le prix de l'eau et de l'assainissement facturé aux usagers atteigne 2 €/m³.

Le prix facturé pour l'assainissement (0,59 €/m³ sur la base de 120m³,) étant très inférieur à ce qui nous est facturé par Digne (1,07 €/m³ en moyenne), nous avons voté lors du CM du 18 décembre 2012 une augmentation progressive du tarif soit 0,35 €/m³ dès 2013. Lors de la facturation semestrielle, les seuils sont à diviser par 2, tant pour les tarifs de l'eau que pour l'assainissement. 2 factures d'eau biannuelles relatives à la

consommation d'eau potable et d'assainissement vont être émises pour en faciliter le paiement : une payable fin juin, pour les 6 premiers mois de l'année, et une seconde en décembre. Vous aurez la possibilité de payer par internet (Titre Interbancaire de Paiement par Internet) Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour vous renseigner sur ce nouveau moyen de paiement. La mairie vous rappelle que vous pouvez échelonner vos paiements tout au long de l'année auprès de la Trésorerie Principale. En cas d'impayés, la commune procédera, comme la loi l'y autorise, à des coupures d'eau après relances et sous certaines conditions.